



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, le 18 juin 2026 à 12h00.

Sont présent(e)s : Luc Boivin , Maire Michel Tremblay Renée Simard
Claude Bouchard Alain Doré Daniel Tremblay-
Jacques Cleary Cathy Fortin Larouche
Serge Gaudreault François Fortin Éric Gauthier
Raynald Simard May Gagnon
Michel Thiffault Joan Simard

Sont absent(e)s : Carl Dufour
Audrey Lapointe

ÉGALEMENT

PRÉSENTS: Mme. Geneviève Girard, directrice générale et Me Patricia Girard, greffière.

À 12h05, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. COMMISSIONS PERMANENTES
 - 2.1. Conseil local du patrimoine - Rapport de la rencontre du 11 juin 2026
 - 2.1.1. Patrimoine – Fjord Cité Immobilier inc. – 23, rue Racine Est, Chicoutimi – PA-3486 (id-19263)
3. AFFAIRES GÉNÉRALES
 - 3.1. Convention collective intervenue entre le Syndicat des brigadières et brigadiers scolaires de la Ville de Saguenay - CSN et Ville de Saguenay
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2026-440

Proposé par Joan Simard

Appuyé par Michel Thiffault

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. COMMISSIONS PERMANENTES

2.1. CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE - RAPPORT DE LA RENCONTRE DU 11 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil local du patrimoine tenue le 11 juin 2026 est déposé devant le conseil.

2.1.1. PATRIMOINE – FJORD CITÉ IMMOBILIER INC. – 23, RUE RACINE EST, CHICOUTIMI – PA-3486 (ID-19263)

VS-CM-2026-441

Proposé par Jacques Cleary

Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT la demande par Fjord Cité Immobilier d'autorisation en vertu du règlement municipal VS-R-2025-88, ayant pour objet la citation patrimoniale du secteur de la rue Racine, présentée par Fjord Cité Immobilier inc., 2-1051, boulevard Talbot, Chicoutimi, visant des travaux de restauration de l'extérieur de l'enveloppe du bâtiment principal situé au 23, rue Racine Est, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que ledit bien immobilier est assujéti aux objectifs et critères du règlement municipal VS-R-2025-88, ayant pour objet la citation patrimoniale du secteur de la rue Racine;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise les travaux suivants sur le bâtiment principal :

- Travaux de remplacement des solins métalliques des corniches et de la marquise d'entrée;
- Nettoyage du parement de granit et de la brique et réfection de certains joints;
- Installation d'éléments d'éclairage architecturaux sur la façade principale.

CONSIDÉRANT les plans d'architecture de EPA Architecture, datés du 9 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le règlement municipal VS-R-2025-592, ayant pour objet la citation patrimoniale du secteur de la rue Racine, précise que le secteur de la rue Racine, dans l'arrondissement de Chicoutimi, représente un lieu patrimonial d'importance en raison de son intérêt à la fois historique, culturel et paysager;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du règlement municipal VS-R-2025-88, ayant pour objet la citation patrimoniale du secteur de la rue Racine, mentionne que tout propriétaire d'un bien patrimonial assujéti au présent règlement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de sa valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT la documentation soumise avec la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine de Saguenay est d'avis que les travaux projetés pourraient avoir une incidence sur la valeur patrimoniale des composantes visées, au regard des dispositions du règlement municipal VS-R-2025-88, ayant pour objet la citation patrimoniale du secteur de la rue Racine;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à autoriser des travaux mineurs visant principalement à préserver l'intégrité physique d'éléments dégradés;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu du règlement municipal VS-R-2025-88, ayant pour objet la citation patrimoniale du secteur de la rue Racine, présentée par Fjord Cité Immobilier inc., 2-1051, boulevard

Talbot, Chicoutimi, visant des travaux de restauration de l'extérieur de l'enveloppe du bâtiment principal situé au 23, rue Racine Est, Chicoutimi.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1. CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DES BRIGADIÈRES ET BRIGADIERS SCOLAIRES DE LA VILLE DE SAGUENAY - CSN ET VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2026-442

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Renée Simard

CONSIDÉRANT que la convention collective des brigadières et brigadiers est échue depuis le 30 août 2025;

CONSIDÉRANT que les négociations visant le renouvellement de la convention collective ont débuté le 17 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue le 5 juin 2026;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay entérine, conditionnellement au résultat de l'assemblée générale du syndicat devant avoir lieu en soirée, l'entente de principe intervenue le 5 juin 2026 et autorise le maire, la directrice générale, la directrice des ressources humaines à signer la nouvelle convention collective qui entrerait en vigueur rétroactivement le 31 août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2026-443

Proposé par Alain Doré

Appuyé par Cathy Fortin

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12h08.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 7 juillet 2026.

Luc Boivin, maire

Patricia Girard, greffière de la ville

PG/mjb